

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2020

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DASES 203** Subvention (14.000 euros) à cinq associations dont les actions favorisent la solidarité intergénérationnelle.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2512-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à cinq associations : ACESSIJEUX (12e), association du quartier Saint-Bernard (11e), Compagnie Avril Enchanté/C. Hubeau (15e), le Comité de quartier en faveur du développement (CQFD) - secteur Bessières (17e) et La Guinguette Pirate (13e) au titre de l'année 2020;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association du ACESSIJEUX (12e), au titre de l'année 2020 (Simpa 183607 - dossier 2020\_06013).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association du quartier Saint-Bernard (11e) au titre de l'année 2020 (Simpa 17562 - dossier 2020\_04295).

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Avril Enchanté/C. Hubeau (15e) au titre de l'année 2020 (Simpa 19167 - dossier 2020\_00885).

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au comité de quartier en faveur du développement (CQFD) - secteur Bessières (17e) au titre de l'année 2020 (Simpa 13325 - dossier 2020\_04932).

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée à La Guinguette Pirate (13e) au titre de l'année 2020 (Simpa 12785 - dossier 2020\_05751).

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

**Anne HIDALGO**